

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1849.

### Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, par M. le Duc d'URSEL, sur des demandes de Naturalisation ordinaire,

#### I.

*Demande du sieur PIERRE-ANTOINE STIELDORFF, major de cavalerie, pensionné.*

(Voir le N° 119 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre Antoine Stieldorff a adressé une requête à la Chambre des Représentants pour obtenir la naturalisation ordinaire. Il est né à Trèves, le 1<sup>er</sup> mai 1790. En 1805, il entra comme volontaire dans l'armée française, et ayant été fait prisonnier par les Russes, ce ne fut qu'après la paix générale de 1814 qu'il put rentrer dans son pays. En 1825, il a épousé une belge. En 1830 il prit une part active à la révolution, forma un corps de volontaires et fut grièvement blessé le 23 septembre de cette année; nommé capitaine de cavalerie le 5 novembre, il fut en 1834 décoré de la croix de fer, puis mis en non-activité de service en 1839. En 1842 une pension de 2,040 francs lui fut accordée.

Les autorités qui ont été consultées rendent un témoignage favorable de sa moralité et de sa bonne conduite.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 45 suffrages contre 17.

#### II.

*Demande du sieur JEAN ANTOINE GULIKERS, traducteur juré près le Tribunal de 1<sup>re</sup> instance, à Liège.*

(Voir le n° 49 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean Antoine Gulikers, par requête du 8 décembre 1847 adressée à la Chambre des Représentants, a demandé la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maastricht, le 15 octobre 1822, habite la Belgique depuis 1841, et a épousé à Liège une personne qui appartient à une famille honorable; il est

attaché aujourd'hui comme traducteur juré au tribunal de 1<sup>re</sup> instance. Aux termes de l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 4 juin 1839, une simple déclaration faite dans l'année de sa majorité, suffisait pour lui conserver la qualité de Belge. L'omission de cette formalité le force aujourd'hui à demander la naturalisation. Toutes les autorités qui ont été consultées, lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 53 suffrages contre 26.

### III.

*Demande du sieur BERNARD-MARTIN WILLE, sous-lieutenant des douanes, à Aelbeke (Flandre occidentale).*

(Voir le N° 120 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête adressée au Roi, le 10 mai 1848, le sieur Bernard-Martin Wille a demandé la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rotterdam, le 12 novembre 1785.

Ayant servi dans les armées françaises, il fut, en 1815, fait prisonnier et envoyé en Russie, d'où il ne revint qu'en 1817. Il fut à cette époque employé dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, dans l'administration des convois et licences, et après la séparation des provinces belges il y resta toujours attaché à l'administration des finances; il est actuellement sous-lieutenant des douanes dans la Flandre occidentale.

Les renseignements fournis par ses chefs et par les autorités lui sont très-favorables.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 40 suffrages contre 22.

### IV.

*Demande du sieur CHARLES GÉRARD VAN GRONINGHEN, musicien gagiste au 8<sup>e</sup> Régiment de Ligne.*

(Voir le n° 119 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Charles Gérard Van Groninghen, musicien gagiste au 8<sup>e</sup> régiment de ligne, a adressé à la Chambre des Représentants une requête pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né à La Haye, en 1820, et depuis quinze ans habite la Belgique; il a épousé une belge dont il a deux enfants. Depuis 1854, et par des réengagements successifs, il n'a cessé de faire partie du corps de musiciens attachés au même régiment.

Les renseignements fournis sur son compte sont entièrement favorables. Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 59 suffrages contre 25.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.